

## Ministerie van Financiën

> Exp. Postbus 20201 2500 EE Den Haag

À la Présidente de la Chambre des représentants  
Postbus 20018  
2500 EA Den Haag

Date Le 24 avril 2020  
Objet Possible aide financière d'État Air France - KLM

Madame la Présidente,

Comme nombre d'autres compagnies aériennes, le groupe Air France-KLM et ses deux filiales Air France et KLM sont durement touchés par les mesures de restriction de voyage liées au Covid-19. La plupart des activités du groupe sont à l'arrêt, ce qui signifie que les recettes sont extrêmement réduites tandis que les dépenses ne diminuent qu'en partie. Par conséquent, des concertations intensives ont dernièrement été menées avec KLM, le groupe Air France-KLM et l'État français afin de définir le soutien financier nécessaire au groupe pour surmonter cette crise. Dès le jeudi 9 avril, le ministre des Finances s'est adressé de façon confidentielle aux porte-parole Participations publiques de la commission permanente des finances de la Chambre des représentants au sujet des conséquences du Covid-19 pour Air France-KLM et d'un possible soutien financier de la part de l'État néerlandais. Le 22 avril, les membres de la commission permanente des finances ont aussi été informés par courrier confidentiel du ministre des Finances et de la ministre de l'Infrastructure et de la Gestion de l'eau. Les porte-parole Participations publiques de cette commission ont de nouveau été informés le 24 avril par le ministre des Finances. La présente lettre a pour objet d'informer votre Chambre des intentions du gouvernement concernant l'octroi d'une aide financière à KLM.

Le réseau intercontinental de destinations desservies par l'aéroport d'Amsterdam-Schiphol est capital pour l'économie et l'emploi néerlandais. Les entreprises sont nombreuses à choisir de s'installer aux Pays-Bas en raison de l'excellent niveau d'accessibilité. Schiphol offre l'une des meilleures connectivités d'Europe. Pour une économie ouverte telle que celle des Pays-Bas, cela revêt une grande importance. La bonne santé financière d'Air France-KLM et l'étendue du réseau accessible par sa plateforme Schiphol sont indispensables pour pérenniser cette connectivité. C'est pour cette raison que l'État néerlandais a acquis l'année dernière 14 % du capital du groupe. Outre leur connectivité, l'aéroport de Schiphol

et ses environs constituent un important moteur d'emploi pour les Pays-Bas, et ce sans compter les emplois de qualité créés dans notre pays grâce aux entreprises étrangères séduites par notre accessibilité aéroportuaire. Le vaste réseau qui se déploie autour de Schiphol sert aussi un intérêt social majeur.

Considérant l'intérêt public représenté, le gouvernement a l'intention d'octroyer une aide financière à la compagnie KLM, déterminée en étroite concertation avec l'État français. Le soutien prévu par l'État néerlandais sera destiné à KLM, celui accordé par l'État français, à Air France. L'aide néerlandaise sera comprise entre deux et quatre milliards d'euros. Le montant exact fait encore l'objet de pourparlers avec les institutions financières externes et la compagnie. L'aide se composera vraisemblablement d'un prêt bancaire garanti et, selon toute probabilité, d'un prêt directement accordé par l'État, à titre d'actionnaire. De cette manière, l'aide sera autant que possible financée par le marché, et l'État néerlandais assumera uniquement les risques que le marché ne peut endosser.

Le gouvernement français a aujourd'hui annoncé l'octroi d'une aide financière de sept milliards d'euros à Air France et au groupe Air France-KLM, également sous la forme d'une garantie de prêt et d'un prêt direct de l'État, en qualité d'actionnaire. Le soutien public apporté par les deux pays permettra au groupe de supporter la crise due au Covid-19. Il sera ensuite nécessaire de renforcer les fonds propres du groupe. C'est pourquoi il n'est pas exclu d'appeler ses actionnaires actuels, au moment opportun, à participer à un apport de capital.

La décision du gouvernement concernant les conditions exactes de cette aide dépend encore, notamment, des entretiens à mener avec la compagnie elle-même, les banques, l'État français et la Commission européenne. Ces concertations, largement interdépendantes, se dérouleront de façon concomitante. La compagnie et l'État examinent actuellement ensemble les options de financement externe pouvant faire l'objet d'une garantie publique. L'État étudie de son côté s'il existe une autre manière de contribuer à remédier au manque de liquidités de la compagnie, par exemple par un prêt direct, en qualité d'actionnaire. Les différentes parties et l'État néerlandais sont en pourparlers en vue de préciser les conditions du financement, notamment la répartition des risques entre les parties ainsi que la tarification et la séniorité des dispositifs possibles. La Haye reste en contact étroit avec Paris pour assurer une cohérence optimale des mesures de soutien respectives.

Dans le même temps, l'État néerlandais est en pourparlers avec la Commission européenne en vue d'obtenir sa nécessaire approbation. Pour faire face à la crise du Covid-19, la Commission a instauré un cadre temporaire des aides d'État, auquel les États membres peuvent recourir

en cas de perturbation grave et avérée de leur économie. La Commission européenne leur permet ainsi de garantir la disponibilité de liquidités suffisantes et d'assurer l'accès au crédit à leurs entreprises. Les aides d'État temporaires sont soumises par la Commission à certaines conditions concernant l'ampleur de l'aide, le risque encouru par l'État instituant cette mesure et la prime de garantie qu'il reçoit. En cas d'aide individuelle à une entreprise, la preuve doit être apportée qu'elle est nécessaire, appropriée et proportionnée pour surmonter la grave perturbation économique subie par l'État membre. La mesure de soutien pourra être notifiée à la Commission européenne une fois que les pourparlers avec la compagnie et les institutions financières externes auront atteint un stade avancé.

Le gouvernement définit aussi en concertation avec KLM les conditions qu'il pose à son soutien. Ces conditions, spécifiques à l'entreprise, seront celles qu'il juge raisonnables dès lors qu'il s'agit d'argent public. L'aide financière fournie devra être efficace et permettre à la compagnie aérienne de conserver sa bonne santé financière à long terme tout en servant au mieux l'intérêt public. Le gouvernement attend en outre de la direction et du personnel de KLM qu'ils contribuent, eux aussi, au redressement de la compagnie et à l'amélioration de ses performances. Les conditions de l'aide prochainement précisées en concertation avec la compagnie porteront notamment sur l'affectation des bénéfices, les conditions de travail, la limitation des nuisances, la durabilité et la qualité du réseau.

Ainsi, en cas d'aide de l'État, le gouvernement interdira à la compagnie le versement de bonus et de dividendes tant que cette aide n'aura pas été remboursée. Il en va de même pour le régime de participation aux bénéfices. Le gouvernement demandera des sacrifices au personnel de KLM, selon une répartition équitable. Cela signifie qu'il exigera un effort plus important de la direction et des pilotes. Le gouvernement attend par ailleurs de KLM un effort en matière de durabilité et de limitation des nuisances, qui se concrétisera par exemple par la diminution des vols de nuit et la réduction des émissions de CO<sub>2</sub>. La compagnie devra dresser un plan de restructuration afin de retrouver sa compétitivité dans un marché très concurrentiel. Une partie de ces conditions pourra à court terme faire l'objet d'accords concrets avec la compagnie. Les autres conditions exigeront davantage de temps et s'inscriront dans le cadre du plan de restructuration.

Nous essayons de finaliser aussi vite que possible les dispositifs décrits ci-dessus. Toutefois, considérant le nombre de parties impliquées, l'importance et la complexité du sujet ainsi que l'impératif de rigueur auquel nous sommes tenus, nous estimons qu'en tout état de cause il nous faudra encore quelques semaines.

Le gouvernement considère la présente lettre comme le point de départ d'une procédure d'examen préliminaire, qui prévoit que les deux Chambres peuvent poser des questions écrites sur l'attribution de l'aide.

Comme l'a indiqué le ministre des Finances aux porte-parole Participations publiques de la commission permanente des finances de la Chambre des représentants durant la concertation confidentielle, ils pourront être informés plus en détail, toujours de manière confidentielle, sur la possible aide financière des États néerlandais et français à Air France-KLM, conformément aux accords techniques sur les concertations confidentielles relatives aux mesures gouvernementales s'appliquant à ce type de situation, tels que convenus avec la commission permanente des finances. Si l'aide financière est décidée, les deux Chambres en seront informées et un budget rectificatif exceptionnel sera présenté pour autorisation, accompagné si besoin du cadre de garantie prévu par la réglementation des risques. Le gouvernement répondra aussi à vos questions écrites.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, l'assurance de notre haute considération.

Le ministre des Finances,

W.B. Hoekstra

La ministre de l'Infrastructure  
et de la Gestion de l'eau,

C. van Nieuwenhuizen  
Wijbenga